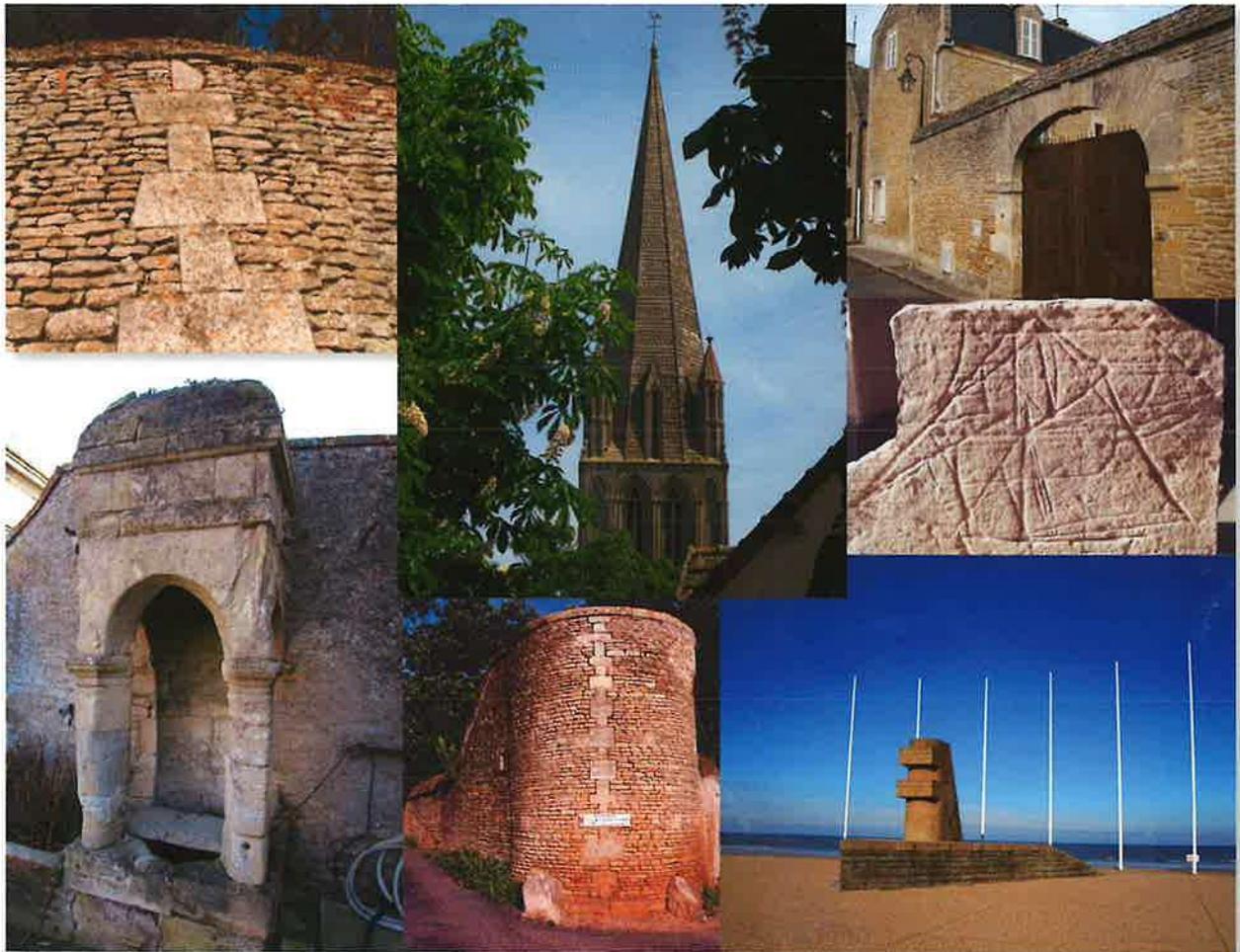
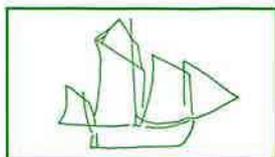


# BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières  
Optique  
Nouvelle



N° 46 - Juin 2015

# LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- **NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 À BERNIÈRES** REEDITION  
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations.  
Réédition à tirage limité. Format 21 x 29,7 cm 15€
- **BERTHELEMY** 15 €  
Recueil de 24 pages en en couleurs sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité.
- **HISTOIRE D'UNE MAISON** 15 € NOUVEAU  
Recueil de 48 pages en couleurs présentant l'histoire de 12 maisons de Bernières. Nombreuses illustrations.
- **MEMOIRE D'UNE ÉPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »** 9 €  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **Pierre-Emile BERTHELEMY, Peintre des rivages normands** 28 €  
Catalogue de l'exposition présentée au Musée Maritime de l'Île de Tatihou en 2007  
Format 26 x 29 cm, en en couleurs, 128 pages
- **CARTES POSTALES :**  
Reproduction de cartes anciennes 0,60 € unitaire  
Cartes contemporaines en couleurs 0,60 € unitaire  
Cartes "Berthélémy" en couleurs 0,60 € unitaire
- **MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE** 15 € NOUVEAU  
Recueil de 72 pages en quadrichromie, format 21 x 29,7 cm.  
Nombreuses illustrations
- **ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIÈRES** 3,00 €  
Plaquette sur l'église de Bernières en couleur réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
- **CHEMINEMENT DES CANADIENS LE 6 JUIN 1944 DANS BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleurs et avec plan retraçant la progression des Canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières
- **A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleur set avec plan pour parcourir un itinéraire jalonné de panneaux explicatifs faisant découvrir différents aspects de la richesse patrimoniale de Bernières

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*

## Sommaire

- 2 - Les risques côtiers
- 6 - Les parcs à huîtres de Bernières
- 9 - Histoire d'eau
- 15 - Enchères et Débarquement
- 15 - Pierres en lumière
- 16 - Fondation du patrimoine
- 18 - Sortie de BON au château de Tracy
- 20 - Horaires de fermeture ...
- 21 - Miam-miam ...
- 22 - Du bon usage de la plage

### **BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE**

Association régie par la loi de 1901.

#### **Siège social :**

114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

[www.berniereoptiquenouvelle.fr](http://www.berniereoptiquenouvelle.fr)

#### **Composition du Bureau:**

##### •Président :

Jean-Paul MAYER

##### •Vice-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

##### •Secrétaire:

Jacqueline BEEN

##### •Secrétaire adjointe :

Annie de GERY

##### •Trésorier :

Stéphane MANDELKERN

##### •Trésorier adjoint :

Pierre BESSON

##### •Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

##### •Rédacteurs:

Pierre BESSON – Clause GEHIN -

Annie de GERY – Jean-Paul MAYER -

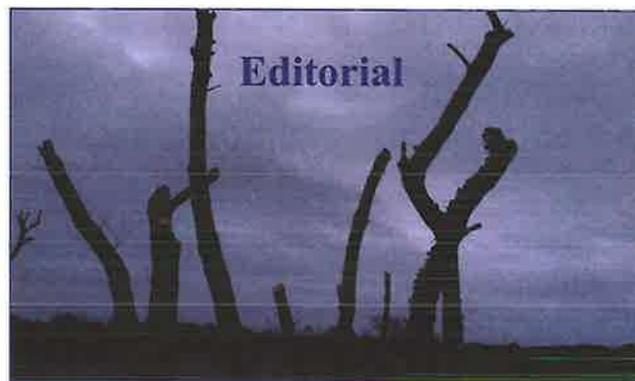
Myriam MOULIN

Imprimeur : Imprimerie Anquetil

312 616 550 B RCS CONDE

14110 Condé-sur-Noireau

Tél. : 02 31 69 04 26



J'aurais aimé que cet édito soit consacré aujourd'hui encore à la richesse sans cesse renouvelée – et imprévisible – des articles de ce bulletin, à la vivacité et la pérennité de notre association, qu'il soit un hommage à la mise en valeur de notre patrimoine bernierais, si riche et si diversifié.

Mais non.

Tant de choses m'en détournent, m'agacent ou m'attristent.

Un Inukshuk, transformé, on ne sait pourquoi, en « monument aux morts ».

Un Office de Tourisme presque toujours fermé au public, même en période estivale.

Des arbres, des tamaris, massacrés à la tronçonneuse, sans discernement et qui mettront des années avant que de se reformer, réitérant ainsi des erreurs déjà commises par le passé.

Des pots en plastique ornés de fleurs maigrichonnes, des pelouses remplacées par des gravillons dont le seul intérêt est l'absence ultérieure d'entretien ...

Autant de petits exemples qui nuisent tellement à l'image de notre commune, à laquelle nous sommes tant attachés.

Mais auxquels il sera très certainement facile de remédier avec le temps, avec également toute la bonne volonté des uns et des autres, tous préoccupés, n'en doutons pas, par notre environnement et notre patrimoine.

Qu'il nous soit permis de souhaiter également à tous d'excellentes vacances estivales bernieraises, agrémentées de bonnes lectures, comme par exemple celles des bulletins de B.ON., disponibles à la bibliothèque ... ou encore aux Archives départementales et nationales...

Jean-Paul MAYER

# Les risques côtiers

Par Claude GEHIN

*In littore inconstanti constans*, telle est la devise de Bernières-sur-Mer que traduisait un fureteur dans un journal municipal : *stable sur un littoral instable*.

Comme le relatait un article dans le n°24 de BON (décembre 2003) sur l'historique de la défense contre la mer, les habitants de Bernières ont depuis toujours été préoccupés par ce voisinage géographique, parfois inquiétant, que nous nous proposons d'analyser ici.

---

## La situation

---

Le littoral de la commune s'inscrit dans un linéaire de 42 km qui s'étend de Saint-Côme-de-Fresné à Houlgate, se présentant comme un cordon sableux interrompu par des secteurs de petites falaises calcaires comme à Lion, Luc, Langrune ou Saint-Aubin.

Ce cordon s'est particulièrement bien développé du fait de la présence de l'estuaire de l'Orne que la construction du terminal des ferries est venue renforcer.

L'existence d'un plateau rocheux, d'une largeur d'environ 650 m et distant de 300 à 400 m du bord de mer, découvrant lors des basses mers de vives eaux, crée un seuil qui gêne le passage du sable venant du large. L'altitude de ce platier, qui varie de +0,60 à +1,30 m, permet l'élargissement de l'estran à 1100 m pour atteindre ponctuellement 1900 m au droit de l'île des Essarts.

---

## Les facteurs d'évolution du littoral

---

La **marée** qui intervient deux fois par jour dans un mouvement de flux et de reflux atteint une amplitude de 7 m environ lors des fortes vives eaux et 2,50 m lors des faibles mortes eaux. Une surélévation de 1 m peut être observée lors des tempêtes de secteur ouest. C'est lors de tels phénomènes que l'on observe des variations importantes du profil sableux.

Les **courants de marée** sont parallèles à la côte, de sens alternatif. Leur intensité est de 2 nœuds

(1m/s) en vives eaux. C'est le flot, courant de marée montante venant de l'est, qui est le plus fort.

La **houle**, bien qu'atténuée par le Cotentin, est l'agent déterminant des transports sédimentaires. Elle provoque la mise en suspension et le déplacement des matériaux déposés sur le fond et entraîne leur transport lorsqu'elle est oblique au rivage. Sur l'estran, lors du déferlement des vagues, il s'effectue un transport dit *en dent de scie*.

Les **eaux de ruissellement** en provenance de la bande côtière par la présence des cours d'eau ou de la pluie facilitent le transport des sédiments en diminuant leur cohésion. La présence du bras de la Seulles et de l'ancien barrage du Marais qui permettait le fonctionnement du lavoir constituaient des facteurs aggravants.

---

## Les transports sédimentaires

---

L'action de la houle : les mouvements dans le profil de la plage sont provoqués par les houles frontales lorsque la crête des vagues est parallèle au rivage. En période de tempête (hiver) la frange littorale se dégarnit au profit du bas de l'estran, tandis qu'en période calme (l'été) le phénomène s'inverse et le niveau du sable remonte en haut de plage. Cette variation peut atteindre 1 m certaines années.

La présence de banc rocheux (Cap Romain) contrarie ce phénomène et nuit à l'accumulation de sable en haut de l'estran. Le sable qui est situé au-delà du banc rocheux ne peut se rapprocher de

la côte et celui qui est situé en haut est donc soumis plus directement à l'effet de la houle que de fortes vagues mettent en suspension et entraînent en bas de l'estran par gravité.

Les houles obliques provoquent des mouvements importants parallèles au rivage: la vague met le sable en suspension et le courant le déplace. Ce phénomène est accentué en période de vives eaux où le courant de marée met la majorité des sédiments en suspension.

Enfin l'action des eaux souterraines provenant du ruissellement comme décrit ci-dessus augmente cette mobilité.

---

## Le bilan

---

Les études montrent que l'ensemble des transports sédimentaires sur le site de la Côte de Nacre s'effectue parallèlement au rivage suivant les conditions de marée et de météorologie (selon l'importance de la pluviométrie et du vent donc de la houle). Le sens dominant de ces transports est d'ouest en est. On estime que 100 000 m<sup>3</sup> sont transportés chaque année vers l'est et 50 000 m<sup>3</sup> vers l'ouest. La résultante est donc un déplacement du sable de 50 000 m<sup>3</sup> vers l'est ce qui explique l'importance du foncier gagné sur Ouistreham.

Ce transport naturel de sable a été la cause d'une divagation permanente du trait de côte au cours de l'histoire. Ce phénomène a toujours été un souci permanent pour la population de Bernières et les raisons de ces préoccupations ont évolué selon l'usage du territoire.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle le littoral était constitué par le cordon dunaire tel qu'il apparaît sur tableaux et représentations graphiques de ces périodes. Il était d'autant plus fragile qu'il n'était pas protégé et qu'il était largement utilisé pour se procurer du sable et des galets destinés à la construction des bâtiments mais aussi pour permettre l'empierrement des voies de la commune ainsi que le relatent différentes délibérations du conseil municipal.

Les brèches occasionnées dans la dune par l'effet des tempêtes d'hiver favorisaient la formation de lagunes où s'accumulaient alors les immondices, comme se fut le cas en mars et avril 1868 où ces phénomènes mobilisèrent fortement la population.

À cette époque et en l'absence de ramassage des boues (ordures), les habitants utilisaient les plages comme décharge. Des pétitions sur l'insalubrité engendrée par de telles situations montrent l'importance de ces phénomènes (les premières collectes datent en effet de 1884).

Le seul remède contre les débordements du littoral consistait à reconstituer la dune par des transports de sable et ce travail était récurrent à Bernières.



La Cassine, aquarelle de Louis Harant, août 1889, coll. part.

Il faudra attendre la construction de la villa *La Cassine* pour qu'une première protection voit le jour: il s'agissait d'un mur en bois qui fut rapidement transformé en un perré, une aquarelle de Louis Harant en donne une représentation.

Le développement de l'urbanisation en front de mer vers 1878 et la création d'un lotissement en 1886 par l'architecte parisien Duval furent l'occasion de la construction de la première digue qui porte encore son nom.

Puis Georgius, l'un des premiers occupants de ce lotissement, construisit son propre système de défense qu'il lui fallut rapidement reconstruire du fait de la violence des tempêtes. Et le café Dupont éprouva lui aussi le besoin de se protéger.

La digue, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date de 1930. Les reprises après le 6 juin 1944 lui ont donné son visage actuel. L'article de BON déjà nommé retrace avec précision toute cette période.

Aujourd'hui, même s'il s'agit d'un littoral en érosion, la ligne de rivage est fixée comme le montre les faibles variations des mesures enregistrées par laboratoire de l'Université de Caen sur un repère (poteau en bois dont l'extrémité est marquée de jaune) situé sur Rive-Plage, face à l'avenue du Bon Air;



La digue lors de sa construction en 1930



La digue du Café Dupont, à l'entrée de la plage, vers 1930  
10 BERNIÈRES-SUR-MER — Café de la Plage. — LL

## Les dispositifs de protection

Leur but est de réduire le volume de sable transporté parallèlement sans interrompre les déplacements perpendiculaires. Il est assuré par deux types d'ouvrages, les épis et la digue.

Les **épis** cloisonnent le littoral en secteur à l'intérieur desquels la plage tend vers un état stable. La ligne de rivage qui s'établit est parallèle aux houles dominantes, diminuant ainsi le transit du sable.

L'effet des épis est double :

- directement, ils s'opposent aux fortes houles d'hiver. Ce sont des amortisseurs lors des grosses tempêtes.
- Indirectement, ils captent une partie du sable en transit et accélèrent le phénomène naturel de rechargement du cordon. Ils permettent au sable de se maintenir en haut de plage.

Ils existent de plusieurs types d'épis à Bernières : ils furent tout d'abord constitué d'**enrochements** (si les premiers ont disparus d'autres ont été réalisés sous le Cap Romain) puis ils furent construits en **planches** (ils en subsistent sur la partie ouest de la plage), enfin vint la période (année 1950) des constructions en **fascinages** où des moellons étaient liaisonnés par des branches de bouleaux maintenus au sol par des piquets enfoncés dans le sable. Ces ouvrages furent ensuite maçonnés puis aujourd'hui revêtus d'une chape de **béton armé** liaisonné au sol par des rideaux de palplanches. Par leur forme actuelle, ils diminuent l'effet d'aspiration des contre-courants et offrent ainsi une meilleure résistance au déchaussement.

Il existait au droit de La Cassine un épi construit avec des poutres en béton préfabriqué, il fut partiellement détruit lors du Débarquement.

La **digue**, ultime protection, permet d'assurer le blocage définitif de la houle et sa forme participe à la perte d'énergie des vagues.

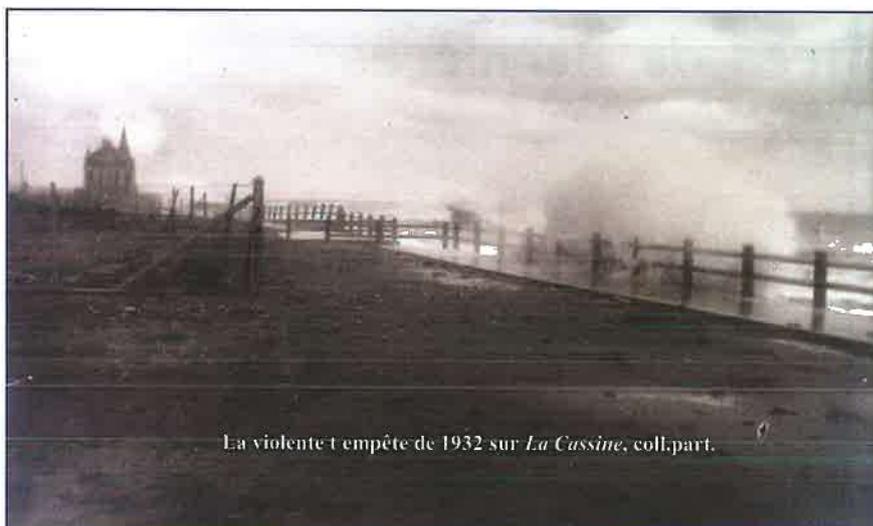
Là encore, on en dénombre plusieurs types sur notre littoral. Des enrochements ont été disposés sur les extrémités est et ouest de la commune, devant le Cap Romain et au-delà du Platon.

La digue "Duval", à l'image de celle de Saint-Aubin, est constituée d'un simple mur. Georgius, qui fit copier ce modèle à l'origine, a reconstruit plus tard un nouvel ouvrage plus complexe constitué par un mur de soutènement massif posé sur une large fondation formant une risberme retenu au pied par une bèche et en tête par une dalle armée qui la protège des ruissellements.

L'essentiel de la digue est constituée par un ouvrage dont la caractéristique est de ne pas modifier brusquement la direction du mouvement des lames et leur permettre de glisser suivant la rampe pour s'épanouir à la crête et retomber au pied de l'ouvrage.

Elle a été réalisée par la société des pieux Simplex, Chabot et compagnie. C'est un ensemble élastique de fermes en béton armé chaînées en tête et ancrées sur le bon sol par des pieux. Ces fermes sont reliées entre elles par dalles de béton libres. C'est un dispositif original d'origine hollandaise qui a été remarqué et salué par la presse spécialisée de l'époque.

Construite en 1930, les violentes tempêtes d'octobre 1932 ont conduit au déversement de la digue sur une centaine de mètres comme le relate l'article déjà cité. Cet accident avait deux causes pour origine :



La violente tempête de 1932 sur La Cassine, coll.part.

souterraines.

Actuellement l'entretien de ces ouvrages est de la responsabilité de Communauté de Communes "Cœur de Nacre".

Sous l'impulsion du département, l'université de Caen assure la surveillance des côtes du Calvados par l'intermédiaire du GRESARC (Groupe de Recherche sur les

Environnements Sédimentaires Aménagés et les Risques Côtiers) dont le site est aisément consultable.

Le nouveau décret "digues" lié à la compétence GEMAPI publié au Journal Officiel du 14 mai 2015 vient d'organiser au niveau national un dispositif fortement contesté qui datait de...1865.

### Conclusion

Au fil des années, malgré la violence des éléments et les régulières marées du siècle, les anciens Bernièrais ont vu le littoral s'engraisser, les dunes se reformer, des oyats revenir...

Ces venues de sable éloigne le trait de côte et assure une protection naturelle des ouvrages des effets de la houle qui seront amplifiés par la montée des eaux que l'on constate déjà.

Mais notre expérience des cents dernières années reste bien faible au regard de la dimension du phénomène.

- un affouillement sous l'ouvrage dû à la violence des vagues et contre lequel fut édifié un rideau para fouille entre les pieux existants sous une grande partie de l'ouvrage

- une venue importante des eaux de ruissellement par l'effet des vagues qui retombaient en arrière de l'ouvrage. Pour remédier à cette deuxième cause, un revêtement à plus faible pente protège maintenant l'arrière du mur des venues d'eau. Son entretien est primordial et il fait partie intégrante du dispositif de protection. Il est constitué par une chaussée en ciment bitumineux sur une largeur de 4m liaisonné à la crête de l'ouvrage par un cordon d'asphalte.

La digue forme un ensemble fragile qui réclame un entretien régulier.

Enfin la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales et la venue de l'urbanisation ont largement diminué la venue des eaux



... Et celle de 1957 au Clos Georgius, coll.part.



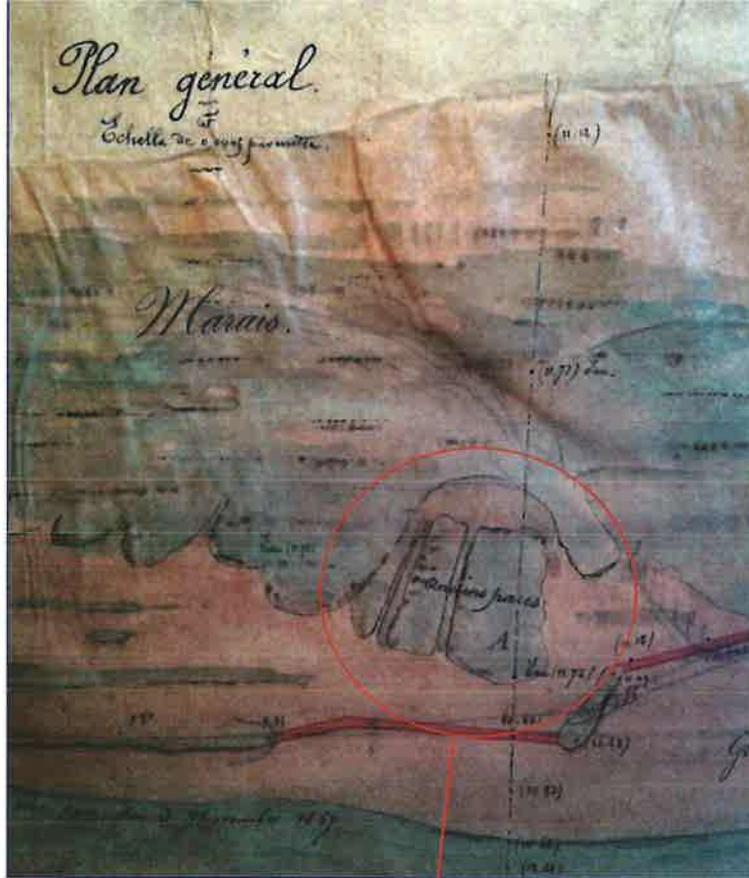
Le plan de 1850, qui ne peut pas être reproduit ici, présente le château de Quintefeuille ainsi que les marais au nord. De plus sont écrits les noms de Platon et Mutes sur le territoire de Graye et le nom de Lédit sur le territoire de Bernières.

En 1857, un plan général précise l'emplacement des marais « de Bernières ». On distingue clairement les anciens parcs à huîtres situés sur le territoire du Platon. À plusieurs endroits le niveau de l'eau est noté. Le projet d'établir une buse est adopté ainsi que la construction d'une digue entre la buse et le chemin de Bernières menant à la mer (rue du Royal Berkshire Regiment). On remarque en rouge le tracé d'une construction destinée à fermer les marais. Cependant, quelques années plus tard, M. de Savignac mentionne la destruction « d'une digue ». Est-ce celle-ci ?

Ainsi, les parcs à huîtres nommés anciens semblent laissés à l'abandon. On exploite bien loin, bien antérieure à 1857. Cependant, leur présence persistante du terrain et suggère tous les problèmes qui peuvent être liés à l'ancien lit de la Seulles !

M. de Savignac rapporte dans sa lettre : « La commission syndicale s'occupa moyen de rendre insubmersible les terrains inondés frappés de stérilité, d'empêcher que les bas fonds ne devinssent sous l'influence des chaleurs de l'été foyer d'émanations pestilentielles (la commune de Bernières comptait presque autant de fiévreux que d'habitants et la partie basse de Courseulles même était atteinte) et de repousser les eaux de la mer. À cet effet, elle fit construire une digue insubmersible, un aqueduc en maçonnerie sous la digue et une buse pour écouler les eaux. ... À l'aide de cette dépense, le syndicat a depuis 20 ans arrêté les invasions de la mer, donné un écoulement aux eaux intérieures, assaini le pays, rendu les terrains envahis à l'agriculture [...] ».

Pour ce qui concerne du syndicat de Bernières, M. de Savignac note : « L'envahissement du marais de Bernières par la mer en 1849 causa des grandes fièvres dans le pays. L'alarme se reprit dans la localité et les propriétaires des parcelles inondées réclamèrent des travaux pour parer à ces inconvénients. Le projet des ouvrages fut dressé par l'ingénieur ordinaire Vial [...] Les ouvrages comprenaient une digue de sable,



imagine une proue l'humidité mer. Et n'oublions pas

d'abord de trouver un



un aqueduc avec buse d'écoulement des eaux à la mer. La dépense s'est élevée à 8 000 fr. L'aqueduc et la buse existent encore. Mais la digue est détruite sur un quart de sa longueur... »

Un autre plan dressé en 1858 nous présente parfaitement les anciennes traces des parcs à huîtres sur le territoire de Graye. En effet, sur le Platon, terrain appartenant à cette date à la veuve Lecreps, sont dessinés trois rectangles représentant ces parcs. Au sud se trouvent les terrains de M. de Savignac sur la commune de Courseulles. Sur la commune de Bernières, on distingue la buse, les terrains délaissés et l'ancienne maison Louët, ruine que l'on retrouve toujours aujourd'hui, en 2015, sur le terrain au sud du *Père Tranquille*. Sont dessinées aussi les limites de la mer pendant les grandes marées, celles de 100 et celles de 120. Et pour finir, ce plan est fermé à l'ouest par le chemin de l'église.

En 1876, le vicomte de Savignac signale le mauvais état des deux clapets de la buse d'écoulement des eaux du marais de Courseulles (le Platon). La réparation peut être effectuée sous la surveillance du garde-champêtre de Courseulles.

Ainsi, en retrouvant ces projets de défense contre la mer, nous pouvons nous remémorer la présence des anciens parcs à huîtres sur le Platon. Sachant que Courseulles a fourni pendant de longues années, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris en huîtres, comment savoir quels parcs précisément étaient exploités ? Ceux du bord de l'embouchure de la Seulles ou bien ceux du Platon ? Ces derniers ont-ils participé au commerce fructueux du Marquis de La Rivière sous l'Ancien Régime ? Ces questions méritent quelques recherches que nous nous efforcerons d'effectuer prochainement.

Sources : Archives départementales, AD14 S 12993 ; délibérations municipales de Bernières-sur-Mer.

---

## A souligner...

... La très intéressante conférence organisée le 12 juin dernier par le comité de jumelage Bernières-Arcade : la conquête de l'Italie du sud par les Normands au XI<sup>ème</sup> siècle.

L'histoire de cette conquête soulève de multiples questions auxquelles Pierre Bouet, de l'université de Caen, s'est efforcé de répondre devant un auditoire captivé.

Pendant que Guillaume le Conquérant s'emparait du trône d'Angleterre avec l'aide de ses chevaliers, d'autres Normands réussissaient à fonder un royaume en Italie du sud, comprenant la Calabre, les Pouilles, la Campanie et la Sicile.



Les chevaliers normands, partis à l'origine comme mercenaires, ont pris peu à peu conscience de la faiblesse des peuples indigènes et de leur propre puissance. Ils sont parvenus à s'imposer par la force aussi bien aux Grecs et aux Lombards en Italie qu'aux Arabes en Sicile et à créer un royaume où ont coexisté pacifiquement les cultures arabes, byzantines, lombardes et normandes. Palais, églises, cathédrales et forteresses, édifiés durant cette période normande, portent les marques évidentes de cette politique pluriethnique et de ce métissage culturel.

Cette conférence devrait être bientôt suivie d'une autre, sur le même thème... À ne pas manquer !

# HISTOIRE D'EAU

Par Annie de GERY

L'eau est un élément essentiel intrinsèque de la vie<sup>1</sup> mais également le cheminement de l'eau jusqu'à la portée du consommateur constitue une véritable saga souvent mal connue. Ainsi, peu de Berniérais, si ce n'est parmi les plus anciens, savent-ils que l'eau courante n'est arrivée dans toutes les habitations de Bernières qu'en 1957 ?



L'eau est liée à l'histoire humaine. Les premiers habitats naissent près des fleuves, des sources. La recherche de l'eau a été constante et là où on l'a trouvée ce sont installés les lieux de vie et d'activité.

Cette eau qui s'est évaporée du sol, des rivières, de la mer nous revient du ciel, des nuages qui, sous forme de pluie, de neige ou de grêle, la restituent à la terre, où elle ruisselle, s'infiltre, devient souterraine et regonfle les sources et les rivières. Elle n'appartient à personne.

Des systèmes ingénieux ont été mis au point pour la répandre plus largement à partir des sources, des rivières et des fleuves. Des traces de ces systèmes, comme les aqueducs romains par exemple, sont encore visibles dans de nombreuses régions.

Au Moyen Âge, les habitants ont construits des équipements collectifs de production et de distribution, donnant un accès plus facile et libre à l'eau potable tels que puits, fontaines, lavoirs. Et grâce à des techniques hydrauliques, ces équipements se sont améliorés au fil des temps. La progression s'est faite lentement et aller chercher l'eau du puits, laver son linge au lavoir, autant de tâches qui sont demeurées longtemps quotidiennes. Dans les grandes villes des adductions d'eau ponctuelles ont alimenté des fontaines publiques et la corporation des porteurs d'eau approvisionnaient les maisons des mieux nantis jusqu'à la fin du XIXe siècle.

---

## Naissance d'un service public de l'eau

---

C'est très lentement et progressivement en France que l'eau a été mise à la disposition de chaque consommateur.

A partir de 1807 à Paris, le service des eaux de Paris et le service des eaux du Roi deviennent un service municipal car déjà au XVIIIe siècle, les communes avaient le devoir d'assurer la salubrité publique.

Par petites étapes, des entreprises privées, spécialisées, ont pris en charge les travaux de production et d'adduction d'eau.

En 1850 à Paris, le baron Haussmann suggère la création d'un grand réseau et, après de nombreux atermoiements, par décret impérial signé le 14 décembre 1854 par Napoléon III, la Compagnie Générale des Eaux est créée : *La Compagnie Générale des Eaux veut prendre le caractère d'une grande institution d'utilité*

<sup>1</sup> L'eau constitue 60% du corps humain : 42 litres pour un sujet de 70kg !

*publique communale, apportant son concours à l'autorité municipale pour des œuvres les plus nécessaires à la salubrité publique...elle veut pourvoir à la distribution de l'eau dans les villes et à l'irrigation des campagnes.*

La création de cette compagnie privée ne s'est pas faite sans susciter nombre de critiques. Les détracteurs, opposants aux études, aux essais et aux projets d'adduction, prétendaient que *la demande populaire pour l'eau à domicile n'existe pas, qu'elle est au besoin satisfaite par les porteurs d'eau, et que le mouvement hygiéniste n'a d'influence que dans les Académies.* !

La Compagnie Générale des Eaux devait assurer trois types de consommation :

\* La consommation propre à la ville comme le nettoyage des rues, l'alimentation des fontaines publiques, l'arrosage des jardins ou la lutte contre les incendies.

\* La consommation d'eau spécifique aux industries.

\* La consommation de la population à domicile par abonnement<sup>2</sup>.

La notion de potabilité ne sera affinée que plus tard dans le siècle avec les travaux de Pasteur.

---

### La saga de l'eau en Normandie

---

En Normandie et singulièrement dans le pays de Caen, l'eau de pluie s'infiltré dans les terrains calcaires, perméables, et alimente d'importantes nappes dites aquifères. Quatre-vingt-cinq pour cent de l'eau du Calvados provient de ces nappes souterraines.



A Bernières, ces nappes, de profondeur irrégulière, ne sont jamais très loin de la surface et ont permis, avec le forage de nombreux puits, l'installation d'un habitat très ancien. Certains de ces puits sont toujours exploités et des substructures, plus ou moins anciennes de puits publics, puits privés ou puits communaux, sont

---

<sup>2</sup> A noter que pour ce dernier type de consommation, les fouilles menées à Pompéi ont mis à jour tout un système hydraulique de distribution d'eau aux particuliers très comparable à celui de la Compagnie Générale des Eaux : distribution par gravitation à partir de châteaux d'eau, canalisations en plomb sous les chaussées, picages perpendiculaires avec vanne alimentant chaque maison et pouvant être fermée en cas de non paiement de la redevance. Et ceci, presque 20 siècles auparavant !

<sup>3</sup> On en dénombre plus d'une douzaine (voir bulletin N°38)



encore visibles<sup>3</sup>. Des améliorations permanentes rapprochent cependant l'eau du lieu de consommation : Ainsi les pompes présentes dans les cours privées ou communes vont-elles permettre de remonter plus facilement l'eau du puits.

La recherche de la salubrité s'impose au lavoir communal dont l'eau était trop mal renouvelée. Devant l'échec de la recherche des sources qui l'alimentent, le conseil municipal en novembre 1901 déclare *l'eau du lavoir dangereuse pour la salubrité publique et que le mieux serait d'alimenter le lavoir au moyen d'un puits muni d'un appareil élévateur*. Et le conseil approuve cette proposition, à condition que le système puisse fournir 30.000 litres d'eau en 24 h.

Tout le début du XXe siècle va être émaillé de différentes obligations, initiatives et difficultés dans la distribution de l'eau.

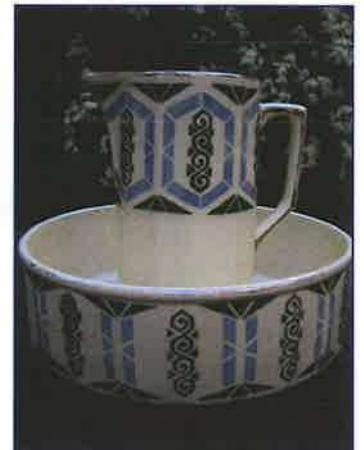
En 1902, un médecin ; le docteur Biard, demande à la municipalité *d'avoir le privilège exclusif de lui fournir pendant 60 ans les eaux potable et d'irrigation*. Le conseil, *considérant qu'un service de l'eau potable intéresse la prospérité de la commune*, décide de lui concéder le privilège qu'il sollicite, cependant sous un certain nombre de conditions et de clauses : *il sera responsable des travaux de captage et de distribution à ses risques et périls et remettra en état les chemins et les terrains empruntés par la canalisation.... Toutes les captations se feront après autorisation spéciale du conseil*.

C'est là un vrai début de gestion par une société privée qui se profile et les gestionnaires se succèdent sous le nom de Société des Eaux du Littoral (septembre 1903).

De nombreuses personnalités ou sociétés continuent à s'intéresser à la recherche et à la distribution des eaux, sources nouvelles de profit. En 1905 un ingénieur de Caen au nom prédestiné, Ch. Dupuy, sollicite le concours pécuniaire de la commune pour des recherches d'eau potable destinées à alimenter le littoral : *Le Conseil, tout en reconnaissant l'intérêt d'une pareille entreprise, regrette que son absence de ressources ne lui permette pas d'y participer*.

Peu de progrès suivent en ce début de siècle car la guerre ne facilite pas les entreprises.

En 1921, on se lave toujours avec le pot et la cuvette, mais un mouvement se dessine : la commune constitue un dossier pour le classement de Bernières en tant que station climatique .L'un des arguments du dossier est que *la commune est largement pourvue de puits donnant de l'eau potable de bonne qualité et remplit toutes les conditions d'hygiène et de salubrité*.



Cette demande de classement se poursuit et en avril de la même année, le maire s'engage à *utiliser le produit de la taxe climatique en améliorant l'hygiène publique telle que adduction d'eau potable aux particuliers et égouts canalisés*. En effet, on attend pour engager les travaux la taxe de séjour créée pour les stations climatiques.

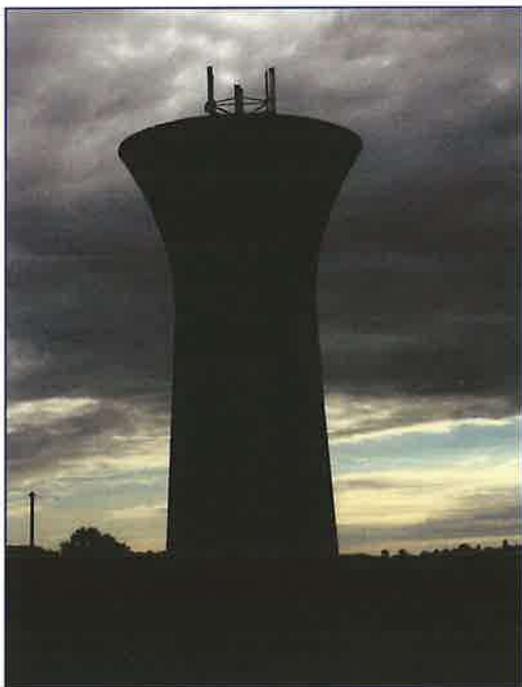
Une nouvelle étape est atteinte en juin 1921 par la constitution d'un syndicat regroupant les communes situées entre l'Orne et la Seulles, soit de Ouistreham à Courseulles. La dépense serait couverte par un emprunt de chacune des communes qui serait remboursé par la taxe de séjour. La décision ne sera prise qu'à la condition absolue que la commune soit érigée en station climatique.

Malgré toutes les avancées potentielles, toutes les discussions menées, toutes les conditions posées, le problème de l'eau, hormis les systèmes d'adduction partielle, reste entier, et celui de l'eau potable en particulier.

En janvier 1951 le conseil municipal de Courseulles donne un avis favorable à l'alimentation en eau potable de la commune de Bernières à partir du forage de la Fontaine aux Malades.

Il y a lieu à cet effet de passer contrat avec la Compagnie Générale des Eaux déjà concessionnaire de la distribution d'eau à Courseulles (elle a conquis une grande partie du territoire depuis le décret impérial de 1854). Le prix de l'eau est de 29 francs le m<sup>3</sup>.

C'est en 1952 que se situe le réel commencement de la phase contemporaine : la première mise en chantier de l'adduction d'eau potable vers les particuliers. Le financement sera assuré par des emprunts et des subventions et le chantier sera conduit par tranches. Et la décision de la première tranche est prise pour 35 millions de francs.



En 1953 on érige le réservoir-château d'eau de Bernières, chemin de Revières, où arrivera l'eau de Courseulles, sur un terrain de 800m<sup>2</sup> acheté 30 francs le m<sup>2</sup>. C'est l'entreprise Robin de Paris, choisie sur concours, qui est chargée des travaux pour la somme de 9.196.000 francs. La commune achète également 300 compteurs pour l'installation des branchements particuliers de la 1<sup>ère</sup> tranche, à l'ouest le plus proche du réservoir.

La gestion administrative du service des eaux, c'est à dire le *suivi des eaux*, sera fait en régie directe par la commune.

Le château d'eau, achevé fin 1953, est entouré d'une clôture et d'une haute haie de feuillage qui existe toujours.

Le projet de 2<sup>ème</sup> tranche se dessine et en juin 1954 est décidé le début des travaux qui concernent 200 nouveaux foyers, soit toutes les rues de l'agglomération non comprises dans la 1<sup>ère</sup> tranche, plus la route départementale n°7 jusqu'à la limite de

Saint-Aubin.

Les travaux ne débuteront qu'en juillet 1955, ce qui retarde le lancement de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche qui doit alimenter la zone résidentielle de la plage.

En 1956, l'urgence de cette 3<sup>ème</sup> tranche se fait d'autant plus ressentir que les puits du territoire le long de la plage sont devenus saumâtres ! Et en août 1957, tout le territoire de Bernières est couvert.

1957 est une date certes lointaine pour les « jeunes » générations, mais aussi très proche pour nombre de Berniérais qui gardent encore le souvenir de la corvée d'eau effectuée au puits ou à la pompe plusieurs fois par jour !

A Saint-Aubin, l'adduction d'eau a été réalisée en 1925 à partir d'un forage qui existait sur la route de Tailleville. Mais de par sa mauvaise qualité, il a dû être abandonné et l'alimentation en eau de Saint-Aubin a alors été assurée par le château d'eau-réservoir de Bernières, toujours alimenté par la Fontaine aux Malades de Courseulles.

En 1979, les communes de Bernières et Saint-Aubin décident de se regrouper en un syndicat intercommunal ayant pour objet la production d'eau, chaque commune gardant la compétence de la distribution qui ne sera autorisée qu'en 1997 !

La Compagnie Générale des Eaux reste concessionnaire délégué.

Avec le projet de se détacher de l'approvisionnement de l'eau de Courseulles, le nouveau syndicat Bernières-Saint-Aubin fait construire au début des années 1980 un réservoir de 1000 m<sup>3</sup>, dit château d'eau de Tailleville, situé sur la commune de Tailleville à l'angle des routes menant de Tailleville à Saint-Aubin et à Langrune et crée un forage profond de 90 mètres, à l'est de la route de Tailleville à Langrune, forage n° 1 dit de la dalle du Mont.

A partir de ce forage efficace, l'eau arrive au château d'eau. Elle est alors relevée vers la partie supérieure de la construction par des pompes puis alimente, via un réseau gravitaire à pression constante, les habitations de Bernières, Saint-Aubin et plus récemment de Langrune. Ce réseau d'alimentation se déploie sur plus de 50 km.

Un second forage, F2, sera réalisé en 1986, voisin du premier.

Le château d'eau de Bernières, qui recevait les eaux de Courseulles, est alors abandonné mais demeure tel un veilleur à l'entrée du village, et change de vocation : il est couronné par les antennes de fournisseurs d'accès à Internet !

Ces dernières différentes étapes assurent à ce jour la quantité d'eau nécessaire à une population d'environ 6.200 habitants, mais qu'en est-il de la qualité ?



---

### La qualité de ces eaux de forage

---

Les forages ont été exploités car l'eau obtenue avait les qualités requises pour être apte à la consommation, après traitement. L'eau recueillie, après son passage au travers des sols calcaires, entraîne des éléments exogènes, divers produits déversés sur les sols pour les fertiliser ou protéger les jardins et les cultures tels les nitrates et autres produits phytosanitaires. Mais la sécurité bactériologique et chimique est assurée par des contrôles analytiques fréquents à la sortie du forage, à l'entrée et à la sortie du château d'eau, et enfin en différents points de distribution.

Si la qualité bactériologique est parfaitement maîtrisée grâce à un traitement par ultra-violet, voire par le chlore à la sortie du forage, la présence permanente de nitrates et de produits phytosanitaires est l'objet d'une vigilance extrême, les limites supérieures tolérées sont rarement atteintes et restent très inférieures aux doses considérées comme toxiques pour la santé humaine.

Aussi pour mieux assainir l'eau distribuée, le 10 septembre 2013, une unité de traitement de l'eau, par passage sur charbon actif a été mise en service par le syndicat au pied du château d'eau. Ce traitement permet d'éliminer les pesticides. Les nitrates qui seuls restent, frôlent parfois la limite supérieure tolérée sans toutefois la dépasser et la surveillance rigoureuse en laboratoire permet une alerte en cas exceptionnel de dépassement.

C'est la fin, à ce jour, de la saga de l'eau à Bernières. Mais l'eau restera-t-elle suffisante en quantité mais aussi en qualité ? Des travaux sont menés par un organisme de production d'eau (RESEAU) qui explore différentes possibilités d'approvisionnement en eau de qualité de toute la région de Caen.

La route a été longue et sinueuse pour mettre enfin à la portée de tous cette eau, véritable patrimoine commun auquel chacun doit pouvoir prétendre. L'accès devait en être facile ... et gratuit mais les investissements récurrents pour permettre cet accès, assurer la protection de la ressource, sa conservation et les traitements de sa qualité, n'ont pas permis cette gratuité.

**Chaleureux remerciements à Pierre Letellier, longtemps président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bernières-Saint-Aubin qui nous a donné accès à l'historique du service des eaux de Bernières.**

#### Références :

[http:// traitement-eau.comprendrechoisir](http://traitement-eau.comprendrechoisir)

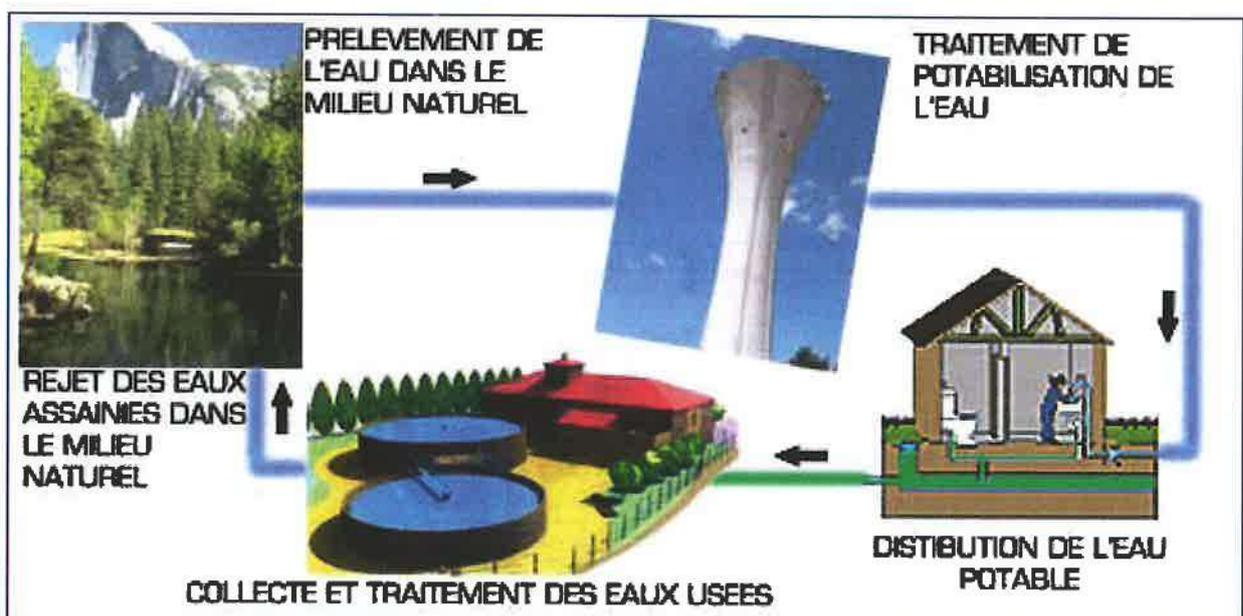
Rapports d'activité du SIAEP

Délibérations du conseil municipal de Bernières 1833-1957

<http:// Cairn. info/revue-flux-2003>, Compagnie Générale des eaux

#### Annexe :

L'eau potable expliquée aux enfants de l'école de Bernières



## Enchères et ... Débarquement

Ce panneau de 152 cm de longueur a été l'un des lots phares mis aux enchères lors de la vente *Militaria* du 25 avril 2015 à Caen (Caen Enchères SVV). Il était présenté par l'étude du commissaire-priseur dans les termes suivants :



« Il a été retrouvé sur la plage de Juno Beach une semaine après le Débarquement par une jeune femme de 20 ans, qui l'a depuis conservé chez elle. Il est inscrit « JUNO D+2 Coast » au pochoir noir sur fond jaune. Une inscription qui indique le deuxième jour après le débarquement, soit le 8 juin 1944. Cette plage, théâtre majeur des opérations des Alliés, a été baptisée ainsi en référence au prénom d'une épouse d'un des généraux. Située sur les communes de Bernières-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Saint Aubin-sur-Mer, c'était l'une des plus fortifiées, qui a été prise aux Allemands par les forces canadiennes et britanniques ».

L'évaluation de cet objet était de 1.500 € mais nous n'avons pas su le prix auquel il a finalement été adjugé.

## Pierres en Lumières, 16 mai 2015



Cette quatrième édition de la manifestation « Pierres en Lumières » a remporté un joli succès !

L'église, éclairée par des centaines de bougies et de lumignons, a reçu plusieurs centaines de visiteurs, 320 exactement. Nouveaux visiteurs et visiteurs maintenant habitués qui notaient les progrès dans la réalisation de cette manifestation! Elle a été particulièrement enrichie cette année par la présence de 21h à minuit de trois musiciens, deux pianistes, Yves Petit et Claude Burguière, et d'une violoniste, Françoise Pescher, qui ont prêté amicalement leur talent à la réussite de cette soirée. Les photos des curieuses têtes sculptées sur les chapiteaux romans ont encore surpris même ceux qui croyaient connaître l'église. Une projection présentait en boucle 300 vues de l'église de Bernières, interprétées par des peintres, des dessinateurs, des architectes et des photographes, des collectionneurs ayant généreusement mis à notre disposition leurs

cartes postales.

À la sortie de l'église, chacun a pu apprécier une collation normande, pommeau et brioche locale, généreusement offerte par B.O.N. ! Plusieurs bénévoles ont prêté main forte pour l'installation du matériel apporté par les employés municipaux. Que tous en soient ici très vivement remerciés.

Bernières était l'une des 77 communes du Calvados à participer à cette manifestation !



## Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde du patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments historiques. Grâce à son label, elle aide les propriétaires à procéder à des restaurations de qualité pour mettre en valeur les richesses architecturales de la région.

Plusieurs maisons de Bernières ont ainsi pu bénéficier de ce label, dont vous avez peut-être aperçu le logo sur leur façade. Aussi découvrez avec nous aujourd'hui cette Fondation.



### Quels sont ses buts ?

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, éléments naturels... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

### Ses missions premières

- ▶ Sensibiliser les Français au nécessaire effort commun en faveur de notre patrimoine national ;
- ▶ Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition ;
- ▶ Susciter et organiser le partenariat entre les associations qui œuvrent en faveur du patrimoine, les pouvoirs publics nationaux et locaux, et les entreprises prêtes à engager des actions de mécénat ;
- ▶ Participer à la réalisation de programmes de restauration ;
- ▶ Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

### Qui peut prétendre à son label ?

Tout propriétaire privé souhaitant restaurer un bien immobilier, habitable ou non, et présentant un intérêt patrimonial (fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, pigeonniers, lavoirs, fours à pain, moulins, etc.). Les bâtiments situés à l'intérieur d'une zone protégée (ZPPAUP/AVAP) sont particulièrement concernés.

### Pour quels travaux ?

Les travaux doivent concerner les seuls éléments bâtis extérieurs (toitures, charpentes, façades, menuiseries) et visibles du domaine public.

La restauration doit respecter le savoir-faire traditionnel propre à la région, mettant en œuvre des matériaux locaux en s'en rapprochant au mieux.

### Quel avantage fiscal ?

- Si l'immeuble ne produit pas de revenus, vous pouvez déduire de vos revenus imposables 50% du montant TTC des travaux de restauration.
- Si l'immeuble est donné en location, vous pouvez déduire de vos revenus fonciers

100 % du montant TTC des travaux de restauration.

---

### Quelle subvention ?

---

- Une subvention pouvant aller jusqu'à 5% du montant des travaux peut être accordée.
- Si le propriétaire n'est pas imposable (ou si son impôt est inférieur à 1 300 € avant application des déductions, réductions ou crédit d'impôt), il peut recevoir une subvention allant jusqu'à 20% du montant des travaux.

---

### Un dispositif très souple

---

Pour pouvoir bénéficier d'un label, le bâtiment doit être impérativement visible de la voie publique. Les travaux doivent être réalisés sur l'extérieur du bâtiment. Le label est accordé après examen du dossier par une commission d'expert dont l'Architecte des Bâtiments de France.

En revanche, il n'existe aucune obligation d'ouvrir le bâtiment labélisé au public. Le propriétaire dispose d'un libre choix des entrepreneurs pour ses travaux, dès lors que les prescriptions éventuelles de l'architecte des Bâtiments de France sont respectées.

### Exemples de quelques restaurations à Bernières



Restitution de la façade ancienne et reprises de la maçonnerie, remplacement des fenêtres PVC par des menuiseries traditionnelles bois ainsi que les volets.



Réfection de la toiture, menuiseries extérieures et enduits de la façade à la chaux.

---

### Comment contacter la Fondation?

---

La Fondation du patrimoine peut vous aider dans votre projet.

Délégation de Basse-Normandie, tél : 02 33 29 95 36

Antenne de Caen : 6 bis rue Saint-Nicolas 14000 Caen, tél : 02 31 91 15 77

## La sortie annuelle de B.O.N.

### au château de Tracy-sur-mer

Par Annie de GERY

Le but de notre *sortie annuelle*, réservée aux adhérents de B.O.N., est de faire découvrir des lieux de notre patrimoine environnant qui, habituellement, ne se visitent pas. Et en effet le 20 juin dernier, grâce à l'hospitalité de sa propriétaire, nous avons eu le privilège d'avoir accès, à une remarquable propriété privée, le château de Tracy-sur-mer, également appelé château de la Noé.

Ce château est un très bel ensemble datant du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dont l'intérieur a été complété à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par quelques restaurations et divers aménagements intérieurs.

Emmanuel Frémiet\*, celui-là même qui a sculpté la statue de *l'Archange saint Michel terrassant le Dragon*, couronnant la flèche de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, a réalisé les sculptures animalières, bas-reliefs en bois humoristiques, qui ornent les lambris du salon. A noter que ce « salon Frémiet » est classé M.H.

(Monuments historiques). Nombreux éléments extérieurs également, façades, toitures, communs, bâtiments de ferme, sont aussi protégés au titre d'une inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (I.S.M.H.).

La visite et l'accueil, étaient chaleureusement menés par la propriétaire, charmante dame à l'humour, la courtoisie et l'enthousiasme très communicatifs.

Madame de Bourgoing était entourée de ses fils, dont François de Bourgoing - ancien conseiller général de l'ex-canton de Ryes - qui nous avait pertinemment suggéré cette visite.

Le groupe d'une vingtaine d'adhérents de B.O.N., conscients de cette opportunité, a chaleureusement remercié leurs hôtes, non sans avoir pris quelques unes de ces photos.



\*Sculpteur animalier français, 1824-1910



## 1902 : Horaires de fermeture des cabarets à Bernières

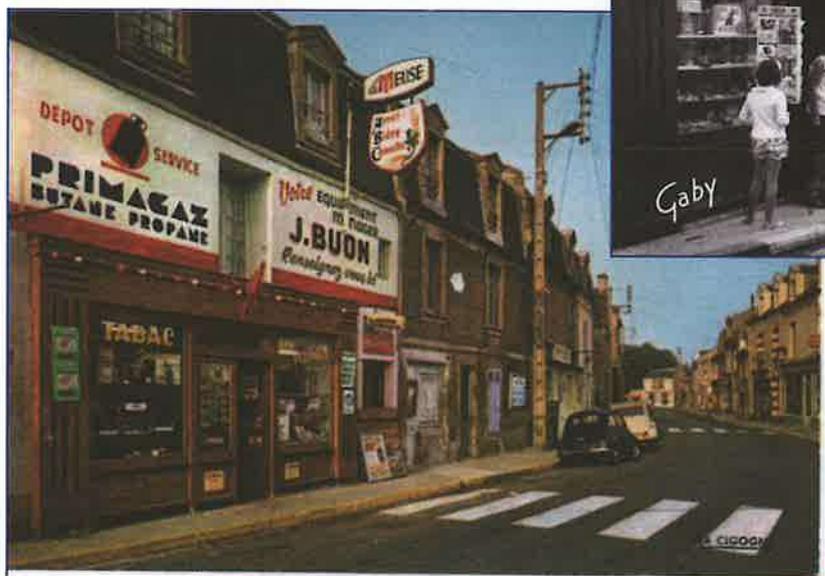
À la demande des débitants de boisson de la commune tendant à obtenir que leurs établissements restent ouverts jusqu'à 10 heures du soir les jours ordinaires et 11 heures les dimanches et fêtes, le conseil municipal invite Monsieur le maire, Paul Tesnière, à bien vouloir prendre au plus tôt un arrêté en conséquence. Celui-ci donne son accord en séance du conseil du 5 octobre 1902...Ouf !!!



Le Café du Centre vers 1920



...Dans les années 50



...Et dans les années 70

Rubrique maintenant « culte » (et clin d'œil de B.O.N. !), consacrée à la gastronomie normande et à ses produits si particuliers, voici aujourd'hui deux recettes suggérées par "Patrimoine Normand".

### \* Comment accompagner un magret de canard d'une sauce aux multiples ingrédients normands.

Pour un magret, il vous faudra :

- du pommeau : 150 ml
- du vinaigre de cidre : une bonne cuillère à soupe
- du beurre demi-sel : une grosse noix

Et aussi,

- du bouillon : 150 ml,
- deux échalotes
- une pincée de farine

Faire revenir dans le beurre les échalotes finement émincées jusqu'à ce qu'elles soient translucides.

Saupoudrer légèrement de farine en remuant, mouiller avec le vinaigre et le bouillon et laisser réduire ce roux 10 minutes. Ajouter le pommeau et cuire à feu très doux 25 minutes.

Assaisonner de sel (attention le beurre était salé) et de poivre.

Le magret aura cuit côté peau 10-12 minutes, à feu pas trop fort, (la graisse sera récupérée pour faire

sauter les pommes-fruit qui accompagneront la viande) puis retourné et cuit en fonction de la cuisson désirée. On l'enveloppera alors dans un papier d'aluminium\* pendant 10 minutes avant de le servir arrosé de la sauce et entouré des pommes sautées.

*\*Cette dernière étape permet d'obtenir une chair très tendre et une température répartie de façon homogène.*



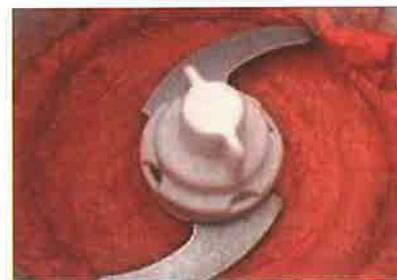
### \* Mayonnaise de corail de Saint-Jacques

Que faire du corail quand il n'est pas intégré dans la recette de la coquille ?...Une mayonnaise, tout simplement !

Pocher le corail 30 petites secondes dans l'eau bouillante salée, refroidir sous l'eau froide, couper les beaux croissants oranges en morceaux et les mixer avec une cuillère à soupe de vin blanc sec et une cuillère à soupe de moutarde blanche.

Monter dans un bol le mélange à l'huile comme une mayonnaise à l'œuf; ajouter le sel, une pincée de piment d'Espelette et un soupçon de vinaigre de cidre.

Cette sauce accompagnera les noix de Saint-Jacques, des bulots, un poisson froid ou des toasts.



## Du bon usage de la plage, suite

Par Pierre BESSON

Selon l'expression consacrée, nos *fidèles lecteurs* ont pu découvrir dans le bulletin n° 45 de décembre 2014 un article sur le « bon usage de la plage ». Ils ont constaté que, dans les archives du XIXe siècle concernant la commune de Bernières, figurent diverses correspondances administratives attirant l'attention des maires successifs sur les risques balnéaires.

Les lecteurs ont pu apprécier la sollicitude des autorités préfectorales pour la sécurité et le bien-être des baigneurs qui fréquentaient déjà la plage de Bernières. Ils auront pu certainement se délecter de l'élégance du style des préfets de la Monarchie de Juillet puis du Second Empire, la manière courtoise d'imposer leurs décisions et la politesse raffinée avec laquelle ils traitaient les maires de leur département. Nous sommes bien loin des sèches



instructions, et parfois peu compréhensibles, que produisent quelque fois nos législateurs actuels.

Le Second Empire s'effondre avec la guerre désastreuse de 1870. Après une période insurrectionnelle marquée par un lot d'excès et de violences, la IIIe République s'installe et l'apaisement revient à Paris mais aussi dans les provinces. Les fonctionnaires de l'État, et particulièrement les préfets, poursuivent sous ce nouveau régime l'action de leurs prédécesseurs. Ils se préoccupent toujours de la sécurité et de la prévention des accidents sur les plages.

Mais la mode a changé : les promenades en mer se sont développées pour le plaisir des amateurs de sensations fortes. Elles sont réalisées le plus souvent par des pêcheurs avec leur matériel. Malheureusement des accidents ont lieu, entraînant parfois mort d'homme.

En conséquence, le 28 mai 1873, l'administrateur de l'Inscription maritime, adresse cette note au maire de Bernières-sur-Mer :

*Monsieur le Maire,*

*À la suite d'un accident arrivé à Cherbourg, et qui a coûté la vie à M. Delaunay le Directeur de l'Observatoire ;*

*Le Ministre de la Marine a prescrit, par une circulaire du 15 septembre 1872, certaines mesures de précaution que je vais vous indiquer :*

*Les bateaux dont les patrons voudront prendre des promeneurs devront les faire visiter une fois par an, à Courseulles, avant la saison des bains : du 15 Mai au 15 Juin.*

*Les bateaux trouvés en bon état de navigabilité, et dont les patrons auront présenté les garanties suffisantes d'aptitude et de sobriété, pourront prendre des promeneurs à raison de deux par tonneau de jauge en sus de l'équipage, ils devront être munis de bouées ou de ceintures de sauvetage ; mention sera faite sur le rôle d'équipage des bateaux autorisés à prendre des promeneurs.*

*Je vous prie, Monsieur le Maire, de porter ces mesures, quand il en sera temps, à la connaissance des étrangers qui fréquentent votre commune pendant la saison des bains, et de les engager à exiger des patrons qui se proposeraient pour les promener la présentation du rôle et de n'accepter que ceux qui auraient l'autorisation plus haut mentionnée.*

*Courseulles, le 28 Mai 1873.*

*L'Administrateur de l'Inscription Maritime*

Le maire reçoit donc des consignes impératives et précises et en est responsable de leur diffusion. Le style administratif est devenu plus direct, moins urbain et les formules de politesse ont disparu.

Bien entendu, l'administration supérieure ne peut demeurer en reste, comme habituellement le besoin de réglementer se fait sentir. La haute autorité, en l'occurrence le vice amiral préfet maritime, établit après les événements, par cet arrêté, des règles plus complexes.

*Vu les dépêches ministérielles du 13 Septembre et 4 octobre 1872 (Inscription Maritime)*

*Vu les circulaires des 6 Septembre 1853 (B.O.P. 589) et 10 Avril 1863 (manuscrit)*

#### *Arrête*

*Article 1<sup>er</sup>. Les inscrits maritimes patrons de bateaux de pêche peuvent être autorisés à prendre des passagers à leur bord pour des promenades en mer.*

*Article 2. L'autorisation sera donnée par les Commissaires de l'Inscription Maritime.*

*Elle ne sera accordée qu'à des patrons sûrs, sobres et expérimentés.*

*Elle sera retirée à ceux qui s'en rendraient indignes par leur intempérance et leur mauvaise conduite.*

*Article 3. L'équipage des bateaux de promenade se composera de 2 inscrits maritimes au moins.*

*Article 4. Les bateaux de promenade seront pourvus d'un matériel d'armement nécessaire et jugé suffisant par une commission de visite composée du Syndic des gens de mer, d'un pilote et d'un patron de bateau désignés l'un et l'autre par le Commissaire de l'Inscription Maritime.*

*Cette commission se réunira le 1<sup>er</sup> Mars et le 1<sup>er</sup> Août de chaque année. Elle opérera en outre lors de la remise du rôle d'équipage ou de la délivrance de l'autorisation d'embarquer des promeneurs.*

*Mention de la visite sera faite au rôle.*

*Article 5. Le matériel d'armement devra toujours maintenu en bon état et la plus grande surveillance devra être exercée à cet égard par les agents de l'Inscription Maritime.*

*Article 6. La commission chargée de procéder à la visite des bateaux de promenade fixera le nombre maximum de passagers que chacun peut contenir.*

*Une planche placée au dossier, dans l'intérieur du bateau, indiquera ce nombre ainsi que le nom du bateau et celui du patron.*

*Article 7. Chaque bateau de promenade devra toujours avoir à bord, indépendamment de son matériel d'armement, des flotteurs en liège capables de soutenir un homme sur l'eau et en nombre égal au nombre maximum de ses passagers.*

*Il est interdit d'amarrer ces objets d'une manière quelconque dans le bateau ou de les placer sous les tillacs ou sous les bancs.*

*Article 8. Les contraventions au présent arrêté seront rigoureusement poursuivies et punies conformément à la loi.*

*Cherbourg, 2 juin 1873*

*Diverses signatures de autorités maritimes*

Il faut noter que les modalités techniques et les qualités humaines sont clairement définies. Espérons que ces traditions de rigueur perdurent dans le monde maritime et que les croisiéristes d'aujourd'hui bénéficient de garanties similaires !

Un article ultérieur présentera (peut-être) le bon usage de la plage à d'autres époques où « les étrangers qui fréquentent la commune pendant la saison des bains » seront devenus des touristes ou des estivants.



*Merci à Myriam Moulin et Francine Besson pour leurs recherches dans les Archives départementales du Calvados.*

**Sources :** Archives départementales du Calvados

VALERIE CHAUSSURES



Homme-Femme

13 rue de la mer à Courseulles-sur-mer  
Tél/Fax 02 31 37 99 62  
Site : [www.valerie-chaussures.com](http://www.valerie-chaussures.com)



BURES  
FLEURS



9, rue Maréchal Foch  
14750 St Aubin-sur-Mer  
☎ 02 31 97 33 07

L'AIR MARIN

Déco • Carterie

- Vêtements : femme, homme et enfant
- Chaussures • Accessoires

26 rue Pasteur  
14750 Saint-Aubin-sur-Mer 02.31.97.26.36



FENÊTRES PORTAILS CLOTÛRES



MULTI-PLAST  
NORMANDIE

VOLETS PORTES GARAGES

MENUISERIE  
PVC  
ALU  
BOIS

Place du Marché  
COURSEULLES sur MER  
02 31 37 49 45  
[www.multiplast-normandie.com](http://www.multiplast-normandie.com)



Mer & Terroir

EPICERIE FINE • CAVISTE  
VETEMENTS • DECORATION

6 Quai Ouest - 14470 COURSEULLES sur MER  
02.31.77.53.72



LE QUAI EST

RESTAURANT

Mr & Mme OLIVEIRA DE PINHO

13, QUAI EST  
14470 COURSEULLES-SUR-MER

02.31.97.20.90  
06.73.03.51.82  
[lequaiest@orange.fr](mailto:lequaiest@orange.fr)



# S.A.R.L. GARAGE M. THOMAS

Agent



[www.garagerenault-bernieres.com](http://www.garagerenault-bernieres.com)

Route de Courseulles • 14990 Bernières-sur-mer • Tél. 02 31 96 45 43

## Beaudoux

[www.pulsat.fr](http://www.pulsat.fr)

IMAGE - SON - ELECTROMENAGER ANTENNES - 400 M2 D'EXPOSITION



Z.I ROUTE DE REVIERS

Face déchetterie

14470 COURSEULLES SUR MER

Tél. 02 31 37 91 40

1er MAGASIN **PULSAT** du CALVADOS

[www.pulsat.fr](http://www.pulsat.fr)

[beaudoux.sarl@wanadoo.fr](mailto:beaudoux.sarl@wanadoo.fr)



**LE GRANNONA**  
CRÊPERIE - GRILL

12 PLACE DU 6 JUIN  
14990 BERNIÈRES S/MER

02 31 37 19 48  
[GRANNONA14@GMAIL.COM](mailto:GRANNONA14@GMAIL.COM)

## CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

### Bar du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83

*Ecole d'équitation & poney-club*

Promenade chevaux, poneys  
Pension chevaux, poneys

Parc Equestre de Bernières-sur-mer

11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81

Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

**Tapiserie, Agencement, Décoration**

Met ses compétences à votre disposition

*Rüdiger Dewald*  
maître tapissier

Tenture murale, confection de rideaux, voilages et stores, réparation de sièges, vente de tissus, meubles et objets de décoration.

127, rue du Mal.Foich 14990 BERNIÈRES S MER  
Tél: 02.31.96.69.77 Fax: 02.31.96.60.07

## SIÈGE SOCIAL - STUDIO - IMPRIMERIE



ANQUETIL

16, Avenue de Suède - B.P. 97  
14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU

Tél. : 02 31 69 04 26

Fax : 02 31 69 37 30

E-mail : [anquetil@imprimerie-anquetil.fr](mailto:anquetil@imprimerie-anquetil.fr)

[www.imprimerie-anquetil.fr](http://www.imprimerie-anquetil.fr)



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

10-32-3010

[pefc-france.org](http://pefc-france.org)

